

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER  
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier dûment convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnaud-Montratier sur convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

**Présents :** M. Mmes Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Angélique Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran, Bernard Rességuier, Joëlle Sanson

**Excusés avec procuration :** Gaëlle Duchêne a donné procuration à Joëlle Sanson, Sébastien Lafargue a donné procuration à Lysiane Clary, Claire Perrotte a donné procuration à Céline Marin-Bonnemort.

**Excusés :** Pascal Ressigeac, Nicolas Gauzin,,

**Absents** Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Mathieu Vinel,

**Secrétaire de séance :** Aurélien Bonnemort

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 27 novembre 2024

**1 - Délibérations :**

**1.1- Choix des entreprises pour la phase 2 des travaux de création du centre culturel et associatif « ancien SPAR » :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'analyse des offres reçues, suite à la commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 2 décembre 2024.

Nature du lot/tranche	Estimation € HT	Entreprise retenue Ratio	Montant retenue	
Lot 01 - VRD	70 800.00	RAFFY BTP	71 800, 00	1,41 %
Lot 02 - Gros—œuvre	64 000.00	SARL SANSON	52 188,85	- 18,45 %
Lot 03 - Charpente métal. Couverture zinguerie	115 500.00	DA COSTA	114 240, 60	-1,09 %
Lot 04 - Serrurerie	32 700,00	LARROSA	32 88, 00	- 0,04 %
Lot 05 - menuiseries Aluminium	66 500.00	TRIVIS-variante	66 322,00	-0,27 %
Lot 06 - Menuiserie bois	109 500,00	SARL LALBERTIE	106 400,89	-2,83 %
Lot 07 - plâtrerie- Faux plafonds - Isolation	130 500,00	BATI PRO	104 591,50	-19,85 %
Lot 08 - Electricité et courants faibles	78 000,00	LJS ENERGIES	57 43, 91	- 26,87 %
Lot 09 - Plomberie- Sanitaires - CVC	127 000,00	BOURRIE CLIMATER	127 026,37	0,02 %
Lot-10 - Sols — Faïence	54 100.00	LACAZE	33 989, 05	-37,17 %
Lot 11 - Peinture	41 870.00	C&T DECORS	36 770, 80	-12,18 %
TOTAL	890 470.00		803 061,97	- 9,82 %

Le montant global de travaux suivant propositions des entreprises moins distantes s'établi à :  
803 061,97 € H.T. soit une diminution de 9,82% par rapport au montant prévisionnel soit : -  
87 408,03€HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la commission d'appels d'offres.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

### 1.2 – Décision modificative n°8 du budget commune :

Décision modificative n° 8, permettant de constater les crédits supplémentaires, sur l'opération de la création du centre culturel et associatif dans un bâtiment existant.

#### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21318 / 513	AUTRES BATIMENTS PUBLI.	1 074 710,00	
	<b>Total</b>	1 074 710,00	0,00

#### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / 513	Emprunts en euros	272 422,00	
13 / 1322 / 513	Régions	41 361,00	
13 / 13461 / 513	Dotation d'équipement des territoires ruraux	323 297,00	
13 / 1323 / 513	Départements	241 845,00	
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	195 785,00	
	<b>Total</b>	1 074 710,00	0,00

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité cette décision modificative

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

### 1.3 – Décision modificative n° 9 du budget commune :

Décision modificative n° 9, permettant de constater les crédits supplémentaires, sur l'opération des travaux des ateliers municipaux ainsi que de créer l'opération 523 pour les travaux dans la cuisine de l'ancien EHPAD.

#### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2131 / 697	Bâtiments publics	8 000,00	
011 / 615221	Bâtiments publics		18 000,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	18 000,00	
21 / 2131 / 523	Bâtiments publics	10 000,00	
	<b>Total</b>	36 000,00	18 000,00

#### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	18 000,00	
	<b>Total</b>	18 000,00	0,00

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité cette décision modificative

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

### 1.4 – Choix des projets citoyens :

Dans le but de permettre la réalisation de projets citoyens, le conseil municipal a voté en 2022 au budget une somme de 20 000 € à cette attention.

En avril 2023 le département a lancé un appel à projet afin d'aider les collectivités à mettre en place des dispositifs de participation citoyenne.

La commune de Castelnau Montratier a candidaté et a été sélectionnée avec 5 autres communes du département.



L'aide du département consiste d'une part, à aider les collectivités à mettre en place ces dispositifs en finançant un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine et d'autre part, en attribuant un bonus sur les subventions pour les futurs projets citoyens.

La méthode pour le dispositif de participation citoyenne a été mise au point avec le bureau d'étude fin 2023.

En janvier 2024, à l'occasion des vœux du Maire, l'appel à projets citoyens a été initié.

Fin avril 2024, date limite des dépôts de projets, la mairie avait reçu 60 projets.

Ces 60 projets ont été regroupés en 4 thèmes :

- Aire de jeu et terrain de sport
- Végétalisation et production alimentaire
- Solidarité et vivre ensemble
- Patrimoine et culture

Le 25 mai 2024 toutes les personnes porteuses de projets ou intéressées pour participer, lors de la présentation ont été réunies en 4 groupes avec, pour objectif, d'aboutir à un ou plusieurs projets sur leur thème.

Pour chaque groupe a été désigné un référent citoyen et un référent élu du conseil municipal.

Le 19 septembre 2024 une première présentation des projets de chaque groupe a été faite.

Le 3 décembre 2024, après avoir effectué un travail plus approfondi, les groupes ont présenté à nouveau leurs projets.

Le 11 décembre le conseil municipal s'est réuni en commission pour faire un ou des choix parmi tous les projets présentés.

Cette délibération a pour but de formaliser ces choix.

Monsieur le maire vous propose de valider les projets suivants :

- Installation d'un pumphtrack, d'un skatepark et d'une aire de jeu petite enfance
- Réalisation d'un square avec table d'échec, boîte à livres, hôtel à insectes, bancs
- Réalisation du jardin des enfants et jardin partagé
- Remise en état du chemin botanique

Le projet de réalisation d'un cadran solaire reste d'actualité mais mérite d'être précisé, et le projet très intéressant de Castel'Service (Conciergerie, Coworking, partage de locaux ...) mérite d'être approfondi.

Le conseil municipal s'engage à voter une somme de 10 000 € complémentaire au budget 2025.

Pour la suite, les équipes déjà constituées renforcées par des membres du conseil municipal, auront la charge de la réalisation de ces projets.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

#### **Informations :**

- **Décision du Maire** : Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas été possible de présenter une décision modificative pour verser une aide à Mayote en raison d'une information tardive de l'AMF, c'est pour cela qu'il informe le conseil municipal qu'il va prendre une décision pour le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'ordre de la Croix Rouge.  
Les élus présents valide la décision du Maire.

- **Installation d'un dentiste et ophtalmologue** : Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le 16 décembre 2024 le dentiste ainsi qu'un représentant du cabinet d'ophtalmologie, afin de leur présenter les locaux proposés. Ils ont été unanimes, la réhabilitation d'une partie de l'ancien EHPAD leur convient parfaitement.  
Une demande de DETR sera déposée pour permettre le financement de cette réhabilitation.

- **Centre de santé** : Pour toutes informations il faut contacter la communauté de communes du Quercy Blanc.

- **Situation des écoles** : Monsieur le Maire et Madame Joëlle Sanson 1<sup>ère</sup> adjointe ont rencontré Madame Sophie Sarraute qui est la nouvelle Directrice des Services de l'Education Nationale du Lot, qui a expliqué qu'elle était favorable au regroupement des 2 écoles (maternelle et primaire), sans que cela entraîne la fermeture d'une classe.

- **Voyage scolaire** : Madame Sandra Lipa directrice de l'école élémentaire informe que le voyage prévu pour les CE2, CM1 et CM2 qui a déjà été réalisé en 2019, mais que malheureusement le prix à augmenter de 5 000 euros. Afin de ne pas pénaliser les parents, et sur proposition de Madame Joëlle Sanson la participation par enfant sera réévaluée à 70 euros au lieu de 50 euros.

- **Plan Communal de Sauvegarde** : Le risque majeur pour la commune est l'incendie. Un travail a déjà été effectué et sera finaliser avec tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.

**Le Maire :**

**Dominique Marin**



**Le secrétaire :**

**Aurélien Bonnemort**

